

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/03/2016

Réuni le : 31/03/2016

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2015 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/03/2016

Réuni le : 31/03/2016

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LA ROCHELLE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Juin 2016 : LA ROCHELLE

Le conseil d'administration autorise la sortie facultative à LA ROCHELLE le 22 juin 2016 pour les élèves de terminale ASSP. Le coût du projet est de 667.00 €. La participation des familles est fixée à 15.00 € par élève, soit 255.00 € au total. Le solde sera financé sur don de l'association Parrainez les jeunes à hauteur de 221.00 € et sur participation structures à hauteur de 191.00 €. Ces montants pourront être revus à la baisse en cas de recettes supplémentaires non connues à ce jour (Dons, autres subventions). Le cas échéant, ce nouveau montant fera l'objet d'une adoption par le conseil. Dans le cadre de ce projet, il autorise le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents au projet et à percevoir des dons et legs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROJET PLANETARIUM

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/03/2016
Réuni le : 31/03/2016
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte le financement du projet PLANETARIUM sur le budget de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le financement sur le budget de l'établissement (AP-PROJET-OPROJETS) du projet PLANETARIUM à hauteur de 200.00 €. Dans le cadre de ce projet, il autorise le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents au projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/03/2016

Réuni le : 31/03/2016

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 09/02/2016

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DHG 2016 : Le conseil d'administration donne un avis favorable à la proposition de répartition des moyens par discipline, à hauteur de 437 heures.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/03/2016

Réuni le : 31/03/2016

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à POITIERS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Juin 2016 : Futuroscope de Poitiers

Le conseil d'administration autorise la sortie facultative au Futuroscope de Poitiers pour la classe d'ULIS PRO en juin 2016. Le coût du projet est de 390.00 €. La participation des familles est fixée à 5.00 € par élève, soit 40.00 € au total. Le solde sera financé sur participation de l'établissement à hauteur de 350.00 €. Ces montants pourront être revus à la baisse en cas de recettes supplémentaires non connues à ce jour (Dons, autres subventions). Le cas échéant, ce nouveau montant fera l'objet d'une adoption par le conseil. Dans le cadre de ce projet, il autorise le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents au projet et à percevoir des dons et legs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/03/2016

Réuni le : 31/03/2016

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LA ROCHELLE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Juin 2016 : LA ROCHELLE-ULIS

Le conseil d'administration autorise la sortie facultative à LA ROCHELLE sur deux jours en juin 2016 pour les élèves de la classe d'ULIS PRO. Le coût du projet est de 440.00 €. La participation des familles est fixée à 5.00 € par élève, soit 40.00 € au total. Le solde sera financé sur participation de l'établissement à hauteur de 400.00 €. Ces montants pourront être revus à la baisse en cas de recettes supplémentaires non connues à ce jour (Dons, autres subventions). Le cas échéant, ce nouveau montant fera l'objet d'une adoption par le conseil. Dans le cadre de ce projet, il autorise le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents au projet et à percevoir des dons et legs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : 2016/2017 : périodes de formation en milieu professionnel

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/03/2016

Réuni le : 31/03/2016

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le calendrier 2016/2017 des périodes de formation en milieu professionnel

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Périodes de formation en milieu professionnel : le conseil d'administration valide le calendrier des périodes de formation en milieu professionnel pour l'année scolaire 2016/2017 sous réserve des modifications du calendrier scolaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/03/2016

Réuni le : 31/03/2016

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2015

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/03/2016

Réuni le : 31/03/2016

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2016

Numéro de la DBM : 1

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration adoptent les prélèvements proposés sur les réserves disponibles dans la DBM n°1.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0